

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ODDIS
SEA
KAFÉ

KARIB HORIZON

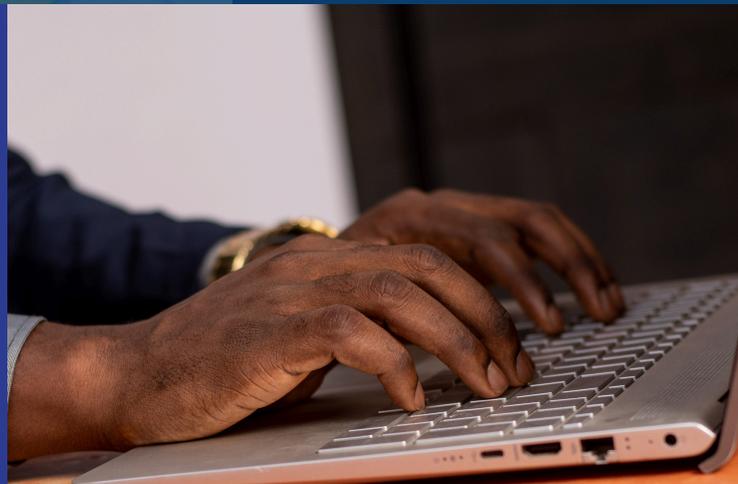
Réseau Régional Multi-Acteurs
Guadeloupe Caraïbe



KARIB
HORIZON

RÉSEAU RÉGIONAL
MULTI-ACTEURS
DE GUADELOUPE

LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE
SE DÉPLOIE AU COEUR
DES TERRITOIRES



www.karib-horizon.org

+590 690 187 187 | karib.horizon@gmail.com

16 rue du Commandant Mortenol ,97110, Pointe-à-Pitre



LIEU RESSOURCE & RÉFÉRENT RÉGIONAL

Depuis 2019, le RRMA Karib Horizon a pour vocation de développer la coopération et la solidarité internationales dans la Caraïbe, d'optimiser les pratiques des porteurs de projet, et enfin de rendre visible et de fédérer la pluralité d'acteurs en vue de développer les échanges et la concertation.



IDENTIFIER & RECENSER

Mettre en place un observatoire régionale produire de la connaissance, identifier et informer les acteurs impliqués en en Guadeloupe



INFORMER, FORMER & ACCOMPAGNER

Renforcer la qualité et l'efficacité des actions par l'accompagnement des acteurs issus de la société civile et des collectivités territoriales



METTRE EN RÉSEAU

Organiser la rencontre entre acteurs, Encourager les échanges et les synergies



ECSI & AECT

Promouvoir une éducation de citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale, sensibiliser et favoriser l'engagement de tous



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser et alimenter une dynamique multi-acteurs en faveur des Objectifs de développement durable (ODD)



MOBILITÉ DES JEUNES

Encourager et appuyer la mobilité internationale pour tous les jeunes.

Notre MISSION



En tant que Réseau régional multi-acteurs (RRMA), Karib Horizon a pour missions d'identifier, de mettre en réseau, d'informer, d'accompagner, d'orienter et de faire valoir les intérêts des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales (CSI) de son réseau et de la Guadeloupe.



MISE EN RÉSEAU

Karib Horizon offre un espace d'échange et de concertation aux acteurs de la Coopération et Solidarité Internationale (CSI) et a vocation à renforcer la cohérence des actions de coopération portées au niveau régional.

Avec une trentaine de membres basés en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, le réseau de Karib Horizon accroît son aire d'activité depuis 2022. Cela permet d'avoir une meilleure compréhension des relations qu'entretiennent les acteurs CSI des Collectivités Françaises des Amériques avec leurs partenaires de la Caraïbe et de l'Amazonie

Les activités de Karib Horizon couvrent tous les champs d'intervention de la coopération et de la solidarité internationales



30+
MEMBRES



10
PARTENAIRES

COLLECTIVITÉ TERRITOIRALE & COOPÉRATION INTERNATIONALE, Pourquoi et comment s'engager ?

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les collectivités territoriales françaises (CTF) ont tissé des relations de proximité avec leurs homologues des pays voisins, dans une logique d'amitié entre les peuples. Aujourd'hui, le champ d'action et les modalités de partenariat entre collectivités se sont multipliés et bénéficient d'une légitimité reconnue à l'échelle mondiale à travers la signature en 2015 par les États membres de l'ONU des Objectifs de développement durable (ODD).

ENGAGER SA COLLECTIVITÉ À L'INTERNATIONAL EST VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PARTICIPE À L'ATTEINTE D'UN ÉQUILIBRE MONDIAL.

Différents niveaux d'actions

L'action extérieure des Collectivités territoriales (AECT) regroupe toutes les formes de coopération contractualisée que les CTF engagent avec des autorités ou des collectivités locales étrangères en vue de projets visant à :

Servir l'intérêt local, renforcer les compétences et le développement territorial réciproque par un partage de savoirs et savoir-faire et un dialogue entre pairs.

Soutenir les acteurs du territoire agissant dans ces domaines : subventions, dons, création de fonds, AAP...

Les actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale - ex : Récital ODD

L'aide aux réfugiés et déplacés
L'aide d'urgence et la participation financière aux fonds multilatéraux (crise humanitaire ou climatique)

Développer ou amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'Education à la citoyenneté et à la solidarité Internationale dans la Caraïbe grâce à une logique multi-acteurs.

Contribuer à l'ouverture au monde des citoyens et susciter l'engagement en référence à l'agenda 2030 notamment via **l'appui à la mobilité** ex : KH Fonjep



Des actions sécurisées

La loi autorise les autorités françaises à conclure des conventions de partenariat avec des autorités locales étrangères pour mettre en oeuvre ou soutenir toute action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

La loi d'orientation - 1992)

autorise les CT à mener des projets dans le cadre de conventions de jumelage ou d'accords de coopération, dans le respect des engagements internationaux de la France.

La loi Oudin-Santini - 2005

permet aux communes, aux interco, aux syndicats mixtes concernés, aux agences de l'eau de financer sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération et de solidarité internationales dans ces domaines - 1% eau et assainissement

L'amendement Pintat - 2006

permet aux acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationales dans ces domaines.

DES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

Des retombées sur le territoire

De la plus petite commune jusqu'aux conseils régionaux, les collectivités territoriales ont un devoir d'exemplarité et un intérêt à agir.

En engageant votre collectivité à l'international :

Au niveau International

Vous prenez part à l'atteinte des ODD et contribuez à la paix entre les peuples, au dialogue inter-culturel et à l'amélioration des conditions de vie dans les territoires,

Vous sensibilisez et éduquez la société civile aux enjeux du développement durable par des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale, levier de l'engagement des citoyens aux niveaux international et local,

vous participez à la diffusion de l'expertise française à l'international : agriculture, éducation, eau et assainissement, santé, action sociale, patrimoine, environnement, culture, tourisme, jeunesse...

Au niveau du territoire

vous renforcez la visibilité et l'attractivité de votre territoire, vecteur de création d'emplois et de dynamisme économique,

vous offrez des opportunités d'implication, d'éducation à la citoyenneté, de sensibilisation aux habitants de votre territoire,

vous développez les échanges culturels, humains et solidaires,

vous accompagnez les jeunes, les entrepreneurs, les universitaires, vers de nouveaux horizons ou de nouveaux marchés.

Au niveau de la collectivité

vous enrichissez vos politiques locales de nouveaux partenariats et partages d'expérience,

vous donnez une dimension internationale à votre collectivité,

vous renforcez la dynamique interne de décloisonnement des services, travail en réseau, revalorisation des métiers et des agents développement des compétences,

vous développez votre expertise : formation au montage de projets, accompagnement partenaires, partage de bonnes pratiques avec d'autres CT

Des actions sécurisées

La loi Thiollière - 2007

ne contraint plus les CT à démontrer l'intérêt local des actions menées à l'international si celles-ci sont conduites dans le cadre d'une convention de coopération.

La loi vient également sécuriser l'aide d'urgence déployée par les collectivités territoriales françaises dans les pays en crise ou victimes de catastrophes naturelles.

La loi d'orientation et de programmation - 2014

consacre la reconnaissance de l'AECT ne se limitant plus à la coopération décentralisée mais à la diversité des pratiques internationales ; la loi promeut également le « 1% déchet » sur le même modèle que la loi Oudin-Santini.

La loi Letchimy.- 2016

relative à l'action extérieure des CT et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional. Elle vise à « libérer l'action extérieure des collectivités et permettre l'intégration au sein de groupements régionaux » par l'assouplissement du régime de convention avec les États étrangers, sous réserve d'acceptation de l'État central.

Les collectivités d'Outre-mer (Régions, Départements etc.) sont les seules à pouvoir « contractualiser » avec une autorité centrale étrangère.

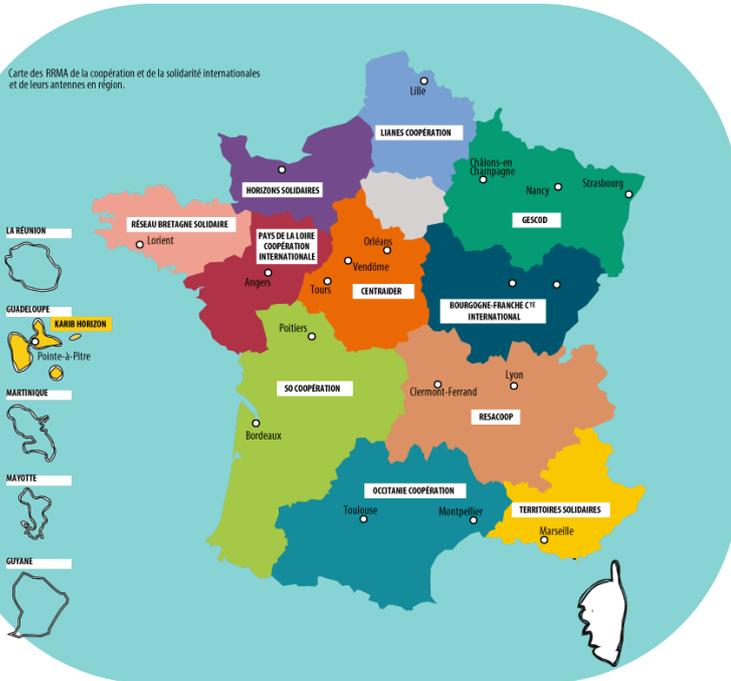
Contactez votre RÉSEAUX RÉGIONAL MULTI-ACTEURS...

Véritables interfaces entre les institutions et les acteurs régionaux, les RRMA ont vocation à renforcer le rôle des collectivités en matière de coopération internationale.

Plateformes régionales dédiées à la coopération et à la solidarité internationales, les RRMA sont soutenus par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Chacun de ces réseaux multi-acteurs a vocation à développer et optimiser les projets menés sur leur territoire.

Ils orientent, accompagnent et fédèrent tous types d'acteurs sur ces questions : associations de solidarité internationale, collectivités, entreprises, structures jeunesse, établissements scolaires ou universitaires, organismes publics...



...POUR UN APPUI ADAPTÉ À VOS BESOINS

ACCOMPAGNEMENT > Stratégique : choix du pays partenaire, axes de partenariats, identification des acteurs de votre territoire (projets menés, thématiques, pays partenaires...), **Technique** : formation, appui à la création d'un appel à projets, appui technique auprès des élus et agents.

ANIMATION TERRITORIALE > Organisation de rencontres publiques, débats, temps de concertation, événements régionaux, **Création de groupes de travail** thématiques ou géographiques, **Mises en relation** des acteurs.

DÉVELOPPEMENT DE L'EDD > Appui au développement de la mobilité internationale des jeunes, **Sensibilisation et actions** en milieu scolaire et auprès des structures jeunesse, Développement du service civique dédié à la solidarité internationale, Campagnes de sensibilisation.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL > Veille informative, Études, états des lieux, **Information sur l'actualité** de l'action extérieure des collectivités territoriales, les **dispositifs d'appui et de financement** des collectivités.

APPUI ET RELAIS DES POLITIQUES PUBLIQUES > Remontées des problématiques de terrain, des attentes des porteurs de projet, **Organisation d'échanges** avec les acteurs de terrain, **Appui au lancement** de vos initiatives et dynamiques de territoire.

DES FINANCEMENTS DÉDIÉS ET DES THÉMATIQUES DIVERSES

Plusieurs dispositifs de financement visent à soutenir l'action extérieure des collectivités afin de soutenir la coopération internationale dans diverses thématiques

Des dispositifs de financement

L'Union Européenne

L'UE finance les **projets de coopération internationale des organisations de la société civile et des autorités locales**.

Les appels à projets du MEAE - DCT/CIV

La Direction des Collectivités Territoriales et de la société civile (**DCTCIV**) apporte son soutien aux projets menés par les CT dans le cadre : **d'appels à projets annuels et triennaux, de fonds spécifiques, d'appels à projets conjoints entre États**.

Ces appels à projets peuvent être **généralistes, géographiques ou thématiques** (eau, climat, jeunesse) ou lancés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (**Pnud**).

L'Agence française de Développement (AFD)

Acteur central de la politique de développement française, l'AFD intervient dans divers secteurs : biodiversité, eau, énergie, formation, santé, numérique.

La Facilité de financement des collectivités territoriales (Ficol) mise en place par l'AFD, finance les projets qui contribuent à la réalisation des ODD, mis en oeuvre par des collectivités dans le cadre de leurs partenariats internationaux.

Les Agences de l'eau

Acteurs incontournables de l'aide au développement dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, les Agences de l'eau **sont engagées à mobiliser 1% de leurs ressources conformément à la loi Oudin-Santini**.

Elles s'investissent humainement, techniquement et financièrement aux côtés des collectivités pour **réduire les inégalités d'accès à une eau potable et un assainissement approprié**.

Dans quel domaine s'engager ?

À partir du projet et des compétences de votre collectivité, des forces et spécificités de votre territoire, vous intervenez dans les domaines de votre choix, exemples :

Mobilité internationale des jeunes,

Elle s'adresse aux jeunes de tous horizons en privilégiant l'échange et l'engagement. Elle s'appuie sur des programmes dédiés et s'inscrit dans une démarche :

- **individuelle** : le corps européen de solidarité, le service civique international, le volontariat de solidarité internationale, FONJEP
- **collective** : échanges de jeunes, chantiers internationaux...

Une **réelle opportunité** pour les jeunes de se **confronter à la rencontre de l'autre**, de **prendre conscience des déséquilibres du monde** et qui constitue un levier majeur de la **construction de leur parcours de vie**.

La gestion des déchets

La production de déchets urbains augmente de près de 3 % chaque année dans le monde et plus de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à un service de gestion des déchets. Or, une **mauvaise gestion des déchets a un impact sur : la santé** : maladies, prolifération de moustiques, **l'environnement** : contamination des sols et des eaux et océans...**la ville** : inondations, dépôts sauvages, **l'économie** : impact sur la santé publique entraînant une moindre productivité ; un manque à gagner (possibilités de recyclage et de valorisation..)

Une CT peut agir dans ce domaine dans le cadre d'un partenariat en **renforçant les services techniques ou les élus sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets...**

Ces projets **valorisent les savoir-faire de votre CT et des acteurs de votre territoire**.

ÉVITER LE PIÈGE DES IDÉES REÇUES

"Le risque politique est important"

"58% - c'est la proportion de Français-es qui souhaitent un maintien ou une augmentation de l'aide au développement à destination des pays les plus pauvres, un soutien plutôt stable depuis plusieurs années." selon Focus 2030

Au-delà de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, les collectivités territoriales, par leur action à l'international, participent à l'ouverture et au dynamisme de leur territoire. L'AECT est un formidable vecteur de citoyenneté et de dialogue et constitue une réponse et un outil d'aide à l'action publique locale : cohésion sociale, vivre-ensemble...

"La coopération internationale, c'est trop complexe"

Les logiques de partenariat ne sont pas différentes et les actions à l'international moins complexes que les missions quotidiennes d'une collectivité.

Comme pour toute politique, l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie claire sont des prérequis permettant de limiter le risque. **Une multitude d'acteurs dont les réseaux régionaux multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationales ont pour mission de vous accompagner dans vos démarches.**

"Il faut disposer de gros budgets"

Il existe **plusieurs dispositifs de co-financement dédiés à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) qui permettent de démultiplier le budget consacré.** Toutes les collectivités peuvent ainsi s'engager dans des projets d'envergure, pour un impact budgétaire modeste.

"Nous manquons de ressources humaines"

L'action internationale ne doit pas être perçue comme une charge supplémentaire pour les équipes mais comme **une opportunité d'impliquer les services sur des projets novateurs et formateurs.** Échange de pratiques et d'expériences, mise en réseau, décloisonnement des services, l'ouverture à l'international participe à l'amélioration des relations de travail et à la montée en compétences des élus et des agents.



**KARIB
HORIZON**

RÉSEAU RÉGIONAL
MULTI-ACTEURS
DE GUADELOUPE



Protégeons nos océans ensemble